

AFFAIRE N° 8. - Installation d'un poste et d'une commerce supplémen-
taire au Poste 0.12 RIVIÈRE DES PLANTES - Installation de divers postes
pour les élections présidentielles.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les dépenses suivantes :

- Installation d'un poste et d'une commerce supplémentaires au Poste 0.12 RIVIÈRE DES PLANTES	10 236 Frs
- Abonnement temporaire à divers postes pour les élections présidentielles, savoir :	
21.38.04 - Ecole des Filles de Sainte Clotilde	16 200 Frs
21.37.67 - Ecole Joinville	16 200 Frs
31.38.85 - Ecole Centrale	16 200 Frs
21.38.89 - Société Ouvrière	16 200 Frs
	<hr/>
	64 800 Frs
	<hr/>
	75 036 Frs

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 034 - Article 664
du Budget de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Officiere
Saint-Jean le 25.8.69
Le Secrétaire Général
M. Kessik
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières et f.o.
M. MORAVO